

Lundi 24 avril 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 24 avril 2023 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présents Madame Louise St-Pierre, greffière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2023-04-148 **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
3. Avis de motion du Règlement numéro 389-2023 modifiant le Règlement numéro 388-2023 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.
4. Dépôt du projet de règlement numéro 389-2023 modifiant le Règlement numéro 388-2023 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-04-149 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2023 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.**

Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 389-2023 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

François Gagné-Bérubé, conseiller

2023-04-150 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2023 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Madame Céline Langlais, conseillère procède au dépôt du projet de règlement numéro 389-2023 modifiant le Règlement numéro 388-2023 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

2023-04-151 **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question.

2023-04-152 **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 07.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière